



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 66837

Texte de la question

M. Jean-Michel Couve souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les modalités de paiement en euros chez les médecins conventionnés. En effet, il souhaiterait savoir si les médecins peuvent, d'ores et déjà, accepter des chèques en euros et connaître également le montant de la consultation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Couve](#)

Circonscription : Var (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66837

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5547